72212 - Le jeûne et la prière d’une femme atteinte d’une maladie psychiatrique

question

Ma fille souffre d’une maladie psychologique chronique (bouleversement affectif). Elle n’a pas jeûné le Ramadan passé parce que souffrant d’une crise qui l’a plongée dans le comma. J’ai partagé sa souffrance pendant de longs mois..Que faire?

Question 2

Quand la fille dort, je ne peux pas la réveiller pour la prière . On attend qu’elle se réveille d’elle-même. Sa mère commet-elle un péché en la laissant dormir. La fille est âgée de 23 ans et elle souffre de la maladie depuis 4 ans et subit une crise deux fois dans l’année. Priez pour qu’elle soit guérie.

la réponse favorite

Premièrement, nous demandons à Allah le Très-haut de guérir votre fille et d’améliorer son état de santé.

Deuxièmement, si la maladie est si grave qu’elle la plonge dans le comma tout au long du mois de Ramadan, elle n’est tenue ni de rattraper le jeûne ni de procéder à un acte expiatoire car elle n’est plus responsable du jeûne.Si la maladie ne se traduit que par la mélancolie et ne la rend pas inconsciente, elle peut se trouver dans l’un des deux cas: si sa maladie est jugée guérissable selon les rapports des médecins, la malade doit rattraper ce qu’elle a raté quand elle aura recouvré sa santé. Le deuxième cas: si sa maladie est jugé incurable, elle n’est pas tenue de jeûner mais elle nourrit un pauvre pour chaque jour à jeûner.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **«Voici un malade qui tombe dans le comma pendant le mois de Ramadan et demeure inconscient. Ses enfants doivent-ils rattraper le jeûne à sa place? »** Voici

sa réponse: **« Le malade qui perd la raison ou devient inconscient n'a pas à rattraper le jeûne quand il redevient conscient. Son cas s'apparente à celui du fou et du déséquilibré mental. Si toutefois l'état d'inconscience ne dure que peu de temps comme un jour, deux ou trois, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il rattrape le jeûne par précaution. Si l'état d'inconscience se prolonge, l'intéressé est considéré comme un déséquilibré mental et n'a pas à rattraper le jeûne. Quand il retrouvera ses facultés mentales , il recommencera à jeûner. »** Extrait du Recueil des réponses de Cheikh Ibn Baz (15/209).

Troisièmement, si votre fille ne se réveille pas à l'heure de la prière et si vous ne pouvez pas la réveiller, vous n'encourez rien, s'il plait à Allah le Très-haut. Elle devra rattraper les prières ratées, quand elle se réveille, conformément à la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **« Que celui qui oublie une prière ou dort à son heure, la rattrape dès qu'il s'en souvient. »** (Rapporté par Mouslim,684. Si l'intéressé trouve pénible d'observe chaque prière à son heure, elle peut regrouper les deux prières de l'après midi et les deux premières prières de la nuit, en anticipant l'une ou en retardant l'autre dans les deux cas et selon ce qui est plus facile pour lui.

Cheikh al-islam,Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: **« Le raccourcissement de la prière ne se fait qu'en cas de voyage. Quant au regroupement des prières, il se fait en cas de nécessité et en présence d'une excuse. E cas de nécessité, on regroupe les prières au cours d'un voyage, long ou court , comme on le fait en cas de pluie ou de maladie et pour d'autres causes car il s'agit d'éviter la gêne aux membres de la Communauté. »** Extrait du Recueil des réponses (22/293).

Allah le sait mieux.